

valeur des animaux de la ferme, et de développer la cause la plus certaine d'un grand progrès et d'une grande richesse.

Un bien immense est accompli de suite, partout, sans efforts, et qui devra s'étendre à toutes les branches de l'agriculture.

La Chambre, en se chargeant de voir à l'achat et au transport des animaux, fait disparaître la plus grande difficulté, et permet à chaque comté d'utiliser son appropriation, sans avoir à compter avec les agences et troubles de toutes sortes.

La Chambre peut à bon droit compter sur l'assistance des personnes placées en Angleterre ou en France, à la tête des associations agricoles pour lui permettre d'obtenir les meilleures conditions ou les meilleurs renseignements.

Le Président de la Chambre d'Agriculture.
L. V. SICOTTE.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

Nous n'insisterons pas sur la démarche faite par la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, pour faciliter aux sociétés de comté l'importation des animaux de choix destinés à renouveler, par des croisements judicieux, nos races indigènes. La presse dans toutes les parties de la province a publié avec empressement la circulaire de la Chambre et a témoigné ainsi de son approbation. C'est pour ainsi dire le premier pas fait dans la bonne voie, et nous sommes heureux de le constater, car il nous fait présager pour un avenir prochain, une foule d'améliorations dont l'initiative appartient à la Chambre d'Agriculture et ne peut venir que d'elle. Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit-on, espérons qu'il en sera ainsi et que ce pas aujourd'hui franchi nous mènera loin et nous fera gagner le terrain que nous avons perdu, dans la marche des nations vers le perfectionnement de l'agriculture.

Nous avons promis à nos lecteurs et aux agriculteurs distingués, dont les cultures ont été l'objet de nos comptes-rendus, que nous proposerions à la Chambre l'octroi d'une récompense nationale aux cultivateurs modèles de chaque comté. Nous n'avons pas manqué à notre parole, mais la considération de cette question importante a été remise à la prochaine assemblée. Le projet de publication d'un traité élémentaire d'agriculture a été également remis à cette époque.

La convention agricole de Toronto est un fait sans précédents, qui mérite toute notre attention, parcequ'elle est un signe

des temps. Jusqu'à ce jour nous avons eu des conventions politiques dans les différentes parties de la province; mais jamais de conventions agricoles; aujourd'hui l'agriculture ne semble plus disposée à abdiquer sa puissance entre les mains de ses mandataires. Elle veut se connaître elle-même, faire le relevé de ses forces, étudier ses propres besoins et législater en conséquence, de manière à ce que justice lui soit faite. Nous avons tout à espérer de ce mouvement et nous y applaudissons des deux mains. La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, qui a présenté le bill à la dernière session, s'est empressée de nommer deux délégués à cette convention, pour donner les explications motivant les amendements projetés. Nous nous ferons un devoir d'assister aux délibérations et d'en donner un compte-rendu exact dans notre prochain numéro.

Nous recevons de M. N. Nadeau, secrétaire de la société d'agriculture du comté de Témiscouata, la correspondance suivante, relativement aux difficultés que nous avons signalées dans la société du comté. Nous devons disculper M. Lebel de toute accusation, nous en avons parlé sans entrer dans les détails de la question et ce que nous avons dit nous le tenons de plusieurs personnes de la Rivière-du-Loup autres que M. Lebel. Au reste nous n'écrivons jamais dans le but d'accroître les dissensions là où il en existe déjà, mais au contraire de les faire disparaître, en amenant une explication satisfaisante pour la partie lésée. Nous espérons donc que les difficultés signalées disparaîtront, la prospérité de la société l'exige.

Isle Verte, Janvier 1862.

Monsieur le Rédacteur,

En parcourant le compte-rendu que vous nous donnez, dans la Revue Agricole de mois, de votre visite à la ferme de Mr. Lebel, j'ai été bien surpris en y lisant l'accusation portée par ce Mr. contre les Membres de la Société d'Agriculture du Comté de Témiscouata, appartenant aux Paroisses des Trois Pistoles et Isle Verte.

Il me serait très facile de faire voir que les personnes que Mr. Lebel attaque, je ne sais dans quel but, ont montré, dans plus d'une occasion depuis 1847, quelles savaient mettre de coté les intérêts de Localité pour l'avantage de la Société, mais voulant être le plus court possible, je me contenterai de transcrire une résolution passée en 1853 par les Membres de notre Société, persuadé qu'à sa simple lecture, vos lecteurs seront convaincus de l'injustice de l'accusation, portée par Mr. Lebel contre des personnes que leur conduite passés devait mettre à l'abri d'une pareille accusation.

"A un Assemblée Général des membres de